

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 14 juillet 2026

Question parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre :

« À partir du 1^{er} mai 2027, la Belgique prévoit d'introduire une vignette routière électronique pour les véhicules particuliers. Selon les informations actuellement disponibles, celle-ci serait obligatoire tant sur les autoroutes que sur les routes régionales belges, son coût annuel variant entre 90 et 125 euros en fonction des émissions de CO₂ du véhicule.

Cette mesure est susceptible d'avoir un impact direct sur un grand nombre de résidents luxembourgeois qui empruntent quotidiennement les routes belges, notamment dans les régions frontalières, pour se rendre au travail, effectuer des achats ou accéder à différents services.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre :

- Le Gouvernement luxembourgeois a-t-il été officiellement informé au préalable par les autorités belges de cette mesure ?
- Quelle est la position du Gouvernement à l'égard de cette mesure et de ses conséquences pour les résidents luxembourgeois concernés par cette mesure ?
- Le Gouvernement entend-il échanger avec les autorités belges sur la possibilité de prévoir une exemption de vignette dans un périmètre déterminé dans les régions frontalières ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Marc HANSEN
Député